



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 janvier 2010
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 15 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année**

**Lettres identiques datées du 12 janvier 2010,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un récapitulatif des violations qu'Israël a commises durant la période allant du 23 au 31 décembre 2009 et un tableau statistique sur les violations aériennes, maritimes et terrestres commises par Israël contre le Liban durant le mois de décembre 2009 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 15 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 janvier 2010
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations, agressions et activités israéliennes durant la période
allant du 23 au 31 décembre 2009**

Violations aériennes

Le 23 décembre 2009, à 19 h 25, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant en survolant Naqoura, puis effectuant des vols circulaires au-dessus du Liban-Sud avant de repartir le 24 décembre 2009 à 2 heures en survolant Alma al-Chaab.

Le 25 décembre 2009, deux avions de reconnaissance de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, effectuant des vols circulaires au-dessus du sud, le premier pénétrant dans l'espace aérien à 12 h 6 en survolant Naqoura puis repartant à 19 h 5 au-dessus de la même localité, le second y pénétrant à 12 h 20 en survolant Alma al-Chaab puis repartant à 19 h 5 au-dessus de la même localité.

Le 27 décembre 2009, entre 8 h 35 et 9 h 50, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant en survolant Kfar Kila, puis effectuant des vols circulaires au-dessus des régions du sud et de la Bekaa occidentale avant de repartir en survolant Alma al-Chaab.

- Le même jour entre 7 h 5 et 14 h 5, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant en survolant Naqoura, puis effectuant des vols circulaires au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Kfar Chouba.
- Le même jour entre 11 h 30 et 13 heures, deux avions de reconnaissance de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Aïtaroun, puis effectuant des vols circulaires au-dessus de Chikka, de Beyrouth et du Liban-Sud, avant de repartir en survolant Kfar Kila.

Le 28 décembre 2009, entre 7 h 15 et 16 heures, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant en survolant Naqoura, puis effectuant des vols circulaires au-dessus des régions du sud avant de repartir en survolant Alma al-Chaab.

Le 29 décembre 2009, entre 6 h 5 et 8 heures, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant en survolant Naqoura, puis effectuant des vols circulaires au-dessus du Liban-Sud avant de repartir en survolant Rmeich.

- Le même jour entre 6 h 55 et 12 h 30, un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant en survolant Alma al-Chaab, a fait route vers le nord jusqu'à Nabatiyé puis a effectué des vols circulaires au-dessus du Liban-Sud avant de repartir en survolant Naqoura.

Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël en décembre 2009

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations terrestres</i>				Nombre total de violations	Nombre total de violations le mois précédent
<i>Avions de guerre à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Violations maritimes</i>	<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Comportements abusifs</i>		
				Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales, de fusées et de bombes éclairantes au-dessus des eaux territoriales	Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils	Coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissement de la frontière internationale	Menaces et intimidations par les armes, excavations, installation de fil de fer barbelé, montage d'installations sur le territoire libanais		
8	12	–	20	4	–	8	–	8	32
									72